

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SHERBROOKE

Les fantômes de la prison Winter

par

MARIE-ÈVE JETTÉ

Travail présenté à

ÈVE DESJARDINS

Sherbrooke

Avril 2010

Introduction

La prison Winter ouvre ses portes environ en 1867 et les ferme en 1990. Durant plus d'un siècle, un grand nombre de personnes sont venues durant quelques mois ou quelques années. Certains ont causé plus de problèmes que d'autres. Certains qui ont même passé leurs derniers jours. Cette présentation va vous faire découvrir l'histoire des pendus de la prison Winter et quelques suicides qui y ont eu lieu. Mais avant, il y a un avant-goût sur une autre visite de la ville de Sherbrooke qui est reliée à celle-ci.

Un enfant est retrouvé dans une boîte en carton à l'hôtel Magog

L'immigration irlandaise a connu une forte croissance au milieu du XIX^e siècle. En Irlande, une grande famine est causée par une maladie qui touche la pomme de terre, leur principal aliment. Mais l'immigration se poursuit autour de cette période, car la forte concentration de population amène un manque d'emploi dans les villes et un manque de terre en campagne pour nourrir la population trop nombreuse.¹ Une nouvelle immigrante irlandaise a travaillé à l'Hôtel Magog. Il s'agit du plus vieil hôtel de Sherbrooke.² Il se situe sur la rue Dufferin autrefois, Commercial Street.³ Le 6 juillet 1881, Jane Raney a mis un enfant au monde. Toutefois, l'enfant fut retrouvé dans une boîte à carton servant pour le bois dans le grenier de l'hôtel. Après avoir été arrêtée, Jane Raney a avoué être la mère de l'enfant, mais nia l'avoir tué. Elle a été envoyée en prison sur les ordres du coroner pour subir un procès. Elle est accusée d'homicide.⁴

La prison Winter

Entre 1865 et 1867 débute les travaux sur la « Jail Street », maintenant rue Winter, pour la construction de la nouvelle prison de Sherbrooke. Elle se situe au cœur du secteur judiciaire près du Palais de justice, des résidences des juges et des maisons des avocats sur la rue Court. La

¹ Jacques Paul Couturier, Wendy Johnson et Réjean Ouellette, *Un passé composé : Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p.27.

² Jean-Pierre Kesteman, *Histoire de Sherbrooke - Tome 2 : De l'âge de la vapeur à l'ère de l'électricité (1867-1896)*, Sherbrooke, GGC, vol. 2, 2001, p.215.

³ Sherbrooke Directory, 1887-1888 p.88.

⁴ Le Pionnier de Sherbrooke, 15 juillet 1881, p.2, col.7.

prison est le plus vieux bâtiment de pierre de Sherbrooke. Elle comprend 51 cellules simples ou doubles, 12 secteurs dont un réservé à l'isolement, un parloir, une chapelle, une infirmerie et six cellules au sous-sol. En plus de cela, on y retrouve une cuisine, une buanderie, une section pour les femmes, une section pour les travailleurs, quelques bureaux, un poste de contrôle et une cour intérieure. Il y a même l'hypothèse d'un tunnel secret souterrain qui relierait la prison et le Palais de Justice.

À l'intérieur de la prison, l'ambiance y était « familiale ». Elle ne fut jamais surpeuplée et l'atmosphère était plutôt bonne. Les détenus étaient regroupés selon leur âge, leur délit et/ou leur personnalité. Les hommes étaient six par secteurs en comparaison de 100 à la prison de Bordeaux. Par contre, dans les années 80, on commence à juger la prison insalubre, trop petite et impropre à la réhabilitation. D'ailleurs, cette prison ne s'est jamais totalement modernisée. Il y a eu l'installation de caméras pour surveiller les prisonniers. Par contre, il n'y a eu aucun aménagement pour déplacer les toilettes qui étaient juste sous la douche. Ainsi, une personne peut être aux toilettes et se laver en même temps. De plus, il y a très peu de luminosité à l'intérieure de la bâtisse à cause des volets de fers présents aux fenêtres. La prison ferme donc ses portes en 1990. Les exécutions avaient lieu dans la cour intérieure où on y installait un échafaud.⁵

Aujourd'hui, il existe la *Société de sauvegarde de la vieille prison de Sherbrooke*, qui veille à l'entretien de l'ancienne prison pour qu'elle soit préservée de façon adéquate.

Les pendus de la prison Winter

La pendaison est le seul moyen qui a été utilisé pour la peine de mort. En 1869, les crimes qui pouvaient mener à cette sentence sont le meurtre, le viol et la trahison. En 1961, ce ne sont que les meurtres prémédités, le meurtre lors d'un autre acte de violence ou le meurtre un gardien ou d'un policier. Il faut attendre en 1976 pour que la peine de mort soit supprimée du *Code criminel*, mais elle peut être appliquée sur certaines infractions dans la Loi sur la défense nationale. Finalement, la peine capitale est complètement retirée en 1998. Les dernières personnes à avoir été pendu sont Arthur Lucas et Robert Turpin le 10 décembre 1962. Au total c'est 710 personnes,

⁵ Caroline Tétraul, visite guidée : « crimes et châtiments », p.1- 2.

dont 697 hommes et 13 femmes qui ont été pendus. Cette peine a été abolie, car il peut y avoir un risque d'une condamnation erronée, l'incertitude de l'efficacité de la peine pour dissuader les individus et les inquiétudes que ce soit l'État qui mette fin à la vie d'une personne.⁶

Pendaison de William Gray

La première pendaison qu'il y a à la prison Winter de Sherbrooke est réalisée le 10 décembre 1880. William Gray, journalier, a été pendu pour le meurtre de Thomas Mulligan.⁷ Il y a près d'un an, selon le témoignage d'Alexander Scott, un ami de Gray, il a remarqué l'absence de Mulligan au village. Alors, il décide d'aller lui rendre visite chez lui, près de Scotsdown, le jour de Noël. Seulement, à son arrivée, il y a trouvé une chose à laquelle il ne s'attendait pas; une cabane réduite en cendres. En voulant sans doute comprendre ce qui venait de se passer, il fouille les lieux pour trouver ce qu'il ne voulait pas trouver : les restes d'un corps humain qui est horriblement brûlé. Peu après, William Gray a été soupçonné, mais le cheminement pour être parvenu à cet homme est inconnu. Cependant, l'enquête a été fructueuse, car à la suite de son arrestation, il fit des déclarations contradictoires qui permirent de découvrir qu'il connaissait la mort de la victime, et ce, avant même qu'Alexander Scott l'ait découvert. De plus, pour ne pas aider sa cause, dans sa maison, il a été découvert des effets personnels et des meubles appartenant à Thomas Mulligan pour une valeur totale de 34 \$. Sur ce point-ci, l'accusé ne réussit pas à non plus à expliquer de façon claire pourquoi tous ces objets ayant appartenu à Mulligan se retrouvaient dans sa demeure. De plus, un nommé F. H. White déclare avoir eu des aveux de la part de Gray sur le meurtre de Mulligan lorsqu'ils étaient ensemble. Selon White le 20 décembre 1879 Gray serait allé boire chez la victime, mais ils se seraient querellés et Gray a pris sa hache et lorsqu'il lui a donné un coup il se serait enfui devant l'épouvante de son geste. Le lendemain il aurait été pris de remords et serait venu voir la portée de son geste. Voyant que son coup a été fatal, il a voulu faire disparaître les traces du crime en y mettant le feu, car il a peur que la justice le retrace. L'avocat de Gray, Robert Short plaide qu'il n'y a aucune preuve légale que le corps est bien celui de la victime, car le corps ne fournit aucune preuve. Ainsi, Gray ne peut donc pas être

⁶ Ministère de la Justice, La peine capitale au Canada, 31 juillet 2009, Ministère de la Justice http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/fi-fs/2003/doc_30896.html, 18 mars 2010.

⁷ Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

accusé pour meurtre. Le 6 octobre 1880, le jury rendit le verdict de coupable pour le meurtre de Thomas Mulligan. Le juge Doherty donne pour sentence la peine capitale. Lorsqu'il a appris sa sentence, William Gray a éclaté en sanglots. Personne ne veut savoir le moment précis où il va mourir.⁸ Jusqu'au 10 décembre 1880, Gray se déclare innocent, disant que son seul crime est celui d'avoir volé des objets ayant appartenu à Mulligan. C'étant fait à l'idée de la mort, venu le moment d'avoir la corde au cou, l'accusé est très calme. Son corps est suspendu durant dix longues minutes, mais après six minutes le corps est inerte.⁹

Pendaison de William Wallace Blanchard

Le 12 décembre 1890, William Wallace Blanchard est pendu pour le meurtre de Charles Andrew Calkins. Blanchard un Américain de 31 ans originaire de Reading au Massachusetts, est un ami intime de Calkins, un résidant de Rock Island. Personne ne sait pourquoi leur amitié est rompue si brutalement par une arme à feu. Mais c'est lors d'une orgie que le drame s'est déroulé. Suite à ce geste, Blanchard a subi un procès le 14 octobre 1890. À la suite des procédures, le juge Brooks a émis la sentence de mort par la pendaison. Le juge ne semble pas avoir pris en compte l'opinion du jury, car il est favorable à la clémence.¹⁰ Lors de son séjour à la prison il s'est converti à la religion catholique. Pourtant, Blanchard a la réputation d'être un homme que la religion ne peut atteindre. Est-ce l'approche de la mort qui a ouvert son esprit à la spiritualité? La religion semble être ce qui l'a préparé à la mort qui approchait pas à pas.¹¹ Même que lors de sa pendaison, il était même heureux de mourir pour la faute qu'il avait commise. De la cellule jusqu'à son dernier soupir, il a gardé son crucifix pressé dans sa main. Finalement, la religion a été d'un grand secours pour lui au moment où il en avait besoin. Sa mort est déclarée après 20 minutes. Les médecins sur place ont critiqué le travail du bourreau Radcliffe, car ils disent que 20 minutes c'est trop long pour une pendaison. Selon eux, soit le nœud devait être mal placé, soit la corde était trop raide.¹²

⁸ Le Pionnier de Sherbrooke, 15 octobre 1880, p.2, col. 3.

⁹ Le Pionnier de Sherbrooke, 10 décembre 1880, p.2, col.6, Le Pionnier de Sherbrooke, 17 décembre 1880, p.2, col. 7 et Le Pionnier de Sherbrooke, 17 décembre 1880, p. 3, col. 1.

¹⁰ La Tribune, 20 février 1931, p.8, col. 4-5 et Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

¹¹ Le progrès de l'Est, 12 décembre 1890, p.2 col. 6.

¹² Le progrès de l'Est, 12 décembre 1890, p.2 col. 6.

Pendaison de Rémi Lamontagne

La troisième pendaison est celle de Rémi Lamontagne pour le meurtre de Michel Napoléon, son beau-frère. Malgré leur lien familial, il semblerait que ce n'était pas suffisant pour Rémi et Léda Lamontagne. Selon le témoignage de plusieurs enfants de la famille qui venaient quelques jours chez eux en été, ils disent les avoirs fréquemment retrouvés dans la même chambre et que Léda leur trouvait des occupations pour qu'ils sortent de la maison pendant que son mari, Michel Napoléon, travaille dehors sur la ferme. Gédéon Brisson, qui a aidé Rémi Lamontagne lorsqu'il s'est caché et a par la suite divulgué à la justice l'emplacement de sa cachette, a révélé à la cour ce que Rémi lui a confié. Il lui a dit qu'il a bien tué Michel Napoléon, mais que l'incendie ce n'est pas de lui qui l'a allumé. Malgré l'amour qu'il porte pour sa sœur, il lui a aussi révélé qu'il se cache en attendant de voir le verdict du procès de sa sœur pour voir si elle est acquittée. Seulement, il y a un autre témoignage qui a une grande importance qui l'incrimine davantage. Michel Napoléon est mort le 16 août à la suite des événements qui ont eu lieu plusieurs jours auparavant, soit le 18 juillet 1890.¹³ La victime rapporte que Rémi Lamontagne revenait de St-Fortunat et qu'il avait une bouteille de Whisky déjà entamé. Les deux hommes ont bu un peu ensemble et eurent une conversation amicale selon Napoléon. Rémi est ensuite sorti de la maison, mais il a voulu retourner à l'intérieur alors Napoléon est venu lui ouvrir la porte. Le geste qui suivit était sans doute planifié, car Rémi Lamontagne avait une arme sur lui. Mais cela devait l'épouvanter quelque peu, car il avait bu avant de le faire. Lorsque la porte fut ouverte, il a alors tiré trois coups de revolver, dont un qui a touché la tête de sa victime. Napoléon fut étourdi et tenta de se sauver, mais Rémi Lamontagne le saisit à la gorge et le jeta par terre où il perdit connaissance. Lorsqu'il est revenu à lui, il était à terre sous des paillasses et il entendait des bruits de valises traîner par terre. Ces valises furent retrouvées le lendemain chez Arcade Boucher qui fut assassiné lui aussi. Napoléon a attendu quelques instants, ayant peur de se relever, puis a défoncé une fenêtre et a été chez son beau-frère, Arcade Boucher, à travers les bois, mais il était mort à son arrivée.¹⁴ Il est étrange que Lamontagne est été condamné seulement pour le meurtre de son beau-frère, car pour ce qui est d'Arcade Boucher, l'histoire ne dit pas qui a été responsable de sa mort. À la suite des événements, Léda Lamontagne est accusée d'incendie criminel pour avoir

¹³ Le progrès de l'Est, 10 octobre 1890, p.1, col. 4-6.

¹⁴ Le progrès de l'Est, 7 novembre 1890, p.1, col. 1-3.

mis le feu à la maison. Mais elle est acquittée.¹⁵ Lors du procès de Rémi Lamontagne, sa sœur refuse de témoigner, car elle dit que ça peut l'incriminer et est condamnée à un an de prison avec une amende de 250 \$ pour avoir désobéi aux demandant de la cour en refusant de répondre comme témoin.¹⁶ Ainsi, en octobre 1890 le juge Wurtele a émis la sentence de mort en date du 19 décembre 1890.¹⁷ Avant le procès, Léda a avoué que son frère a tué son mari. Par contre, lorsqu'elle a appris la sentence qu'il a reçue, elle a changé d'avis en disant que ce n'est pas lui. Cette déclaration inattendue n'a causé aucun retard dans les procédures judiciaires, car le juge Wurtele croit que c'est seulement pour lui éviter ce verdict qu'elle change d'avis. Rémi Lamontagne est donc pendu le 19 décembre 1890 par le bourreau Radcliffe. Il faut attendre 14 minutes avant que le corps cesse ses spasmes et ses contorsions. Tout comme Blanchard, les médecins présents ont dit que c'était beaucoup trop long et que le nœud n'était pas au bon endroit ou que la corde avait glissé difficilement.¹⁸ Ce bourreau ne semble pas être apprécié par les médecins Sherbrookoïsi!

Pendaison d'Antonio Poliquin

La quatrième pendaison est celle d'Antonio Poliquin pour le meurtre de sa femme Maria Carmella Céminero. Antonio Poliquin, journalier, est âgé de 24 ans et sa femme de 21 ans. Ils sont mariés depuis un an et demi. Ils avaient un petit garçon de 18 mois et sont en attente d'un autre. Maria est enceinte de deux mois. Ils vivent à Montréal depuis quelque temps. Cela donne l'aspect d'un couple parfaitement normal. Pourtant, le couple ne s'entend pas, car Poliquin, jaloux, veut qu'elle arrête de voir ses amis Italiens, mais elle refuse de le faire. Ce conflit va si loin que le 26 février 1929, Maria arrive chez ses parents à Sherbrooke au 54 rue St-Michel avec des yeux « au beurre noir ». Son mari l'a battu, car elle refuse de l'écouter. Poliquin veut résoudre ce problème. Il envoie donc un de ses amis, Ludger Denault pour la demandée. Malgré les blessures qu'elle a reçues, elle accepte de le rencontrer près d'un hangar à proximité de chez ses parents. Le lendemain, Poliquin use de la même astuce et Maria vient le voir avec leur enfant,

¹⁵ Le progrès de l'Est, 7 novembre 1890, p. 4, col. 1-2.

¹⁶ Le progrès de l'Est, 24 octobre 1890, p. 2, col. 2-5.

¹⁷ La Tribune, 20 février 1931, p.8, col. 4-5 et Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

¹⁸ Le progrès de l'Est, 19 décembre 1890, p.2, col. 5-6.

car la veille ils se sont réconciliés. Il l'amena à nouveau à ce hangar et personne ne sait ce qui s'est passé par la suite, mais il a assassiné sa femme à coups de rasoirs et a essayé de se trancher la gorge, laissant l'enfant de 18 mois dans la neige.¹⁹ Il est probable qu'ils aient abordé le sujet tabou du couple. Malgré ce qu'il venait de faire, Poliquin est ensuite retourné chez ses parents au 44 rue St-Henri, avec la gorge taillée et tenant toujours le rasoir. Il a dit à sa sœur Antoinette qu'il venait de tuer sa femme dans la « shed » et qu'il faudrait aller chercher le bébé dans la neige. Son frère Napoléon Poliquin a demandé à sa femme d'appeler un constable.²⁰ Il fut emmené à l'hôpital St-Vincent-de-Paul, où il est soigné avant de subir son procès. L'accès à sa chambre est défendu par des grillages de fer et il est sous la garde de la police municipale. C'est à l'hôpital le 3 janvier qu'il est mis en arrestation pour le meurtre de sa femme suite à l'enquête du coroner Léonidas Bachand. L'autopsie a révélé que Maria est morte d'une hémorragie due aux deux plaies qu'elle a reçues au cou.²¹ Pourquoi Poliquin a-t-il survécu alors que Maria est morte? A-t-il attendu qu'elle ne respire plus pour s'infliger les coups de rasoirs? A-t-il mis plus de vigueur dans son geste avec toute la fureur qu'il y a en lui? Le procès eut lieu du 20 au 24 novembre 1930. Il a pour résultat la sentence de mort par la pendaison en date du 20 février 1930 par le juge White.²² Entre le jour du crime et celui de mourir, Poliquin semble avoir réfléchi au meurtre qu'il a fait, car le moment venu de payer sa dette envers la société, en sortant de sa cellule, il refusa de prendre le crucifix que lui présentait l'aumônier en disant qu'il ne méritait pas d'y toucher. De plus, lorsque l'aumônier lui demanda de donner sa vie il a dit « oui, oui tuer moi au plus vite ». Ses dernières paroles furent « mon Dieu, mon Dieu, je vous donne ma vie ». L'exécution a été faite par le bourreau Ellis. La mort est causée par la rupture de la colonne vertébrale lors de la chute. Au moment même où la corde est coupée, le bourreau a déclaré à l'assistance : « Qui ose fumer ici? Ne savez-vous pas que vous êtes en face de la mort et que les fonctions qui s'accomplissent ici sont sacrées? »²³. L'on voit l'importance que le bourreau Ellis accorde à ce moment. En effet, il a réalisé environ 500 exécutions au Canada.²⁴ Après huit minutes, le corps

¹⁹ André Lachance, " *La vie est si fragile...* " : étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950, Sherbrooke, Productions GGC, 2002, p. 26-27.

²⁰ La Tribune, 3 janvier 1929, p.3 col.4-5, La Tribune, 3 janvier 1929, p.8, col. 1-3.

²¹ La Tribune, 3 janvier 1929, p.1, col. 1-2.

²² Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

²³ La Tribune, 20 février 1931, p. 1, col. 3-4

²⁴ Caroline Tétraul, visite guidée : « crimes et châtements », p. 2.

est détaché pour constater la mort. Le corps est transmis à la famille et transporté à l'église St-Jean-Baptiste. Il y a reçu un service simple.²⁵ Il est fascinant de voir comment Poliquin a évolué dans cette affaire, car lorsqu'il a été à la prison de Bordeaux en attendant son procès, les gardes le craignaient à cause des problèmes qu'il causait. Il semblerait qu'il a mis le feu à un lit. Par contre au moment de la mort, il semble se sentir coupable de ce qu'il a fait.²⁶ Est-ce par ce qu'il sait ce qui l'attend dans l'éternité?

Pendaison d'Albert Vincent

La cinquième pendaison est celle d'Albert Vincent pour le meurtre d'Edmond Trudeau. Edmond Trudeau, 58 ans, possède trois fermes, une érablière et un verger. L'été, il emploie quelques hommes sur ses terres. Il avait fait fortune en travaillant en Colombie-Britannique avant de revenir dans la région. Il est maintenant établi à Flodden depuis sept ans avec une femme et un enfant. Il est reconnu pour être un bourreau de travail, il peut commencer son train à 3 heures du matin pour aller par la suite sur les terres suivantes. Le 20 septembre au soir, il a demandé à un de ses amis, Albert Côté, à venir dormir à la cabane d'une de ces terres, car il lui a dit on ne sait jamais ce qui peut arriver. Son ami n'est pas venu dormir chez lui, mais le lendemain il est venu chez lui et voyant que le fusil n'est pas à sa place, il croit qu'il est parti chasser et il est retourné chez lui. Le lundi matin, lorsqu'un employé, Émile Croteau, vient à la grange pour y faire son travail, il remarque l'absence de Trudeau. Cela le tracasse, car il sait que son patron est matinal. Avec le temps, les soupçons sont si grands qu'il court chez Albert Côté, un voisin, et ne le voyant toujours pas. M. Côté appelle son fils qui est venu le rejoindre. Ne trouvant pas Trudeau et voyant du sang et des traces de combat dans la maison, ils ont avisé la police de Richmond. Le cadavre est découvert enroulé dans une couverture sous une corde de bois.²⁷ Après avoir interrogé de nombreux témoins, cela ne mène à aucun résultat. Alors, la police se met à fouiller sur le terrain et y découvre sur une haute tasserie de foin des légumes qui provient du jardin de la victime. Alors, les enquêteurs interrogent les voisins et apprennent que le printemps dernier Albert Vincent avait été employé pour y faire les semences. Ils retrouvent l'endroit où Vincent

²⁵ La Tribune, 20 février 1931, p. 1, col. 3-4 et La Tribune, 20 février 1931, p. 3, col. 7-8.

²⁶ La Tribune, 20 février 1931, p. 8, col. 4-5.

²⁷ La Tribune, 27 septembre 1930, p.3, col. 2-3, La Tribune, 27 septembre 1930, p.8, col. 6, La Tribune, 28 septembre 1930, p.3, col. 1-2.

avait été engagé il y a quelques jours à peine et y trouvèrent des pommes très semblables à celles retrouvées sur la tasserie. Ils se dirigèrent à un autre emploi que Vincent avait quitté la veille. Alors, les enquêteurs se dirigent chez ses parents et apprennent qu'il a été vu au village de Roxton Falls. Ils réussissent finalement à le retrouver et il y fait des aveux montrant même où il a caché ses vêtements tachés de sang lorsqu'il s'en est pris à la victime. Il semble que Vincent voulait voler Edmond Trudeau dans le but de se venger de lui, car il a été blessé lorsqu'il était à son emploi. Trudeau lui aurait donné une somme supplémentaire et l'a payé pour son travail. Mais ce n'est pas suffisant pour Vincent. Il est allé à l'intérieur de la maison pendant que Trudeau faisait son train pour y trouver de l'argent. Trudeau remarque quelque chose d'inhabituel dans la maison et y découvre Vincent. Alors, une bagarre a lieu et Trudeau est mort d'un coup de hache sur le crâne. Albert Vincent est donc accusé du meurtre d'Edmond Trudeau à la suite de l'enquête du coroner Léonidas Bachand.²⁸ Le procès a lieu du 15 au 20 décembre 1930. Il prend fin avec une sentence de mort par pendaison fixée en date du 20 mars 1931 par le juge White. Ses avocats ont tout tenté pour aider leur client, mais cela n'a pas eu d'effet. Une demande d'appel est refusée en date du 28 avril, mais qui reporte la date d'exécution au 15 mai 1931. Les procureurs tentent de changer la peine pour un emprisonnement à vie, mais cela n'a aucun résultat. Albert Vincent est pendu le 15 mai par le bourreau Ellis. Après 12 minutes, le docteur Daigneault constate la mort de ce dernier. Une messe de requiem est célébrée en présence du corps du défunt à la prison. Il est inhumé au cimetière Saint-Michel qui est le cimetière catholique de Sherbrooke.²⁹

Pendaison de Pierre Albert St-Pierre

La sixième pendaison est celle de Pierre alias Albert St-Pierre pour le meurtre de Reney Malloy. St-Pierre est un homme marié de 39 ans, Canadien et pratique la profession d'hôtelier.³⁰ Reney Malloy, 24 ans est Américain. Malloy, son frère Philip et une autre personne canadienne, Joseph Langlois, se sont introduit dans la nuit du 11 et 12 novembre 1930 chez Vézina Dubé où Albert St-Pierre détient de l'alcool. Ainsi, Vézina Dubé, Pierre Albert St-Pierre, Adélarde Dubé,

²⁸ La Tribune, 29 septembre 1930, p.1, col. 1-3 et La Tribune, 29 septembre 1930, p.3, col. 6-7.

²⁹ La Tribune, 15 mai 1931, p.3, col. 2-3 et La Tribune, 15 mai 1931, p. 6, col. 3-8.

³⁰ Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

Napoléon Deveau, se tenant dans une dépendance, voisine remarquent la présence des hommes et ils les suivent. À leur arriver à la grange, une échelle est placée pour monter au grenier. Ils ont donc enlevé l'échelle dans le but de les empêcher de redescendre. Ils vont les rejoindre à l'intérieur et les voleurs, en voulant se sauver, ont déclenché une fusillade. Cela a donné pour résultat la mort de Reney Malloy d'une balle qui l'a transpercé sur le côté. Un médecin a déclaré que la mort fut instantanée. Il y eut des rumeurs sur le fait que Philip Malloy ait aussi été touché, mais cela ne l'a pas empêché de reprendre la route vers les États-Unis, car personne ne l'a revu depuis. Après la fusillade, des voisins ayant entendu les coups de feu ont voulu savoir ce qui s'était passé, mais à leurs arrivées tout est calme sur la ferme. Un cultivateur qui retourne chez lui trouve alors le corps de Reney Malloy sur le bord d'une route. Tous les Canadiens ont été arrêtés. Finalement, il n'y a que Vézina Dubé, Albert-St-Pierre ainsi que Joseph Langlois qui sont gardés. L'enquête révèle que les frères Malloy sont entrés au Canada en voiture avec une licence du Vermont qui n'a pas été rapporté aux douanes. Elle est retrouvée à un mille (1,61 km) du cadavre de Malloy.³¹ Il semble que St-Pierre se soit vanté d'avoir réalisé ce coup peu de temps après. Une fois détenu par les enquêteurs, il déclare qu'il s'est servi de son arme pour protéger des biens qu'il détient sur la ferme de Dubé et qu'il n'a pas entamé la fusillade, mais qu'il y a répondu à l'aide de quelques coups de feu. Par contre, lors du procès il a été prouvé que la balle qui a tué Malloy ne vient pas de lui, mais du fusil de Vézina Dubé. Le procès dure du 9 décembre au 17 décembre 1931 et la défense ne porte aucun témoin à la barre. St-Pierre est condamné à être pendu le 18 mars 1932 par le juge Joseph Archambault. Trois semaines après le verdict St-Pierre fait une demande d'appel et demande à ce que les frères Dubé témoignent. L'audience a lieu le 15 mars et la date d'exécution est reportée au 6 mai. Le 20 avril malgré le témoignage des frères Dubé, l'appel est rejeté, car les juges Eugène Lafontaine, J.-M. Tellier, Adjudor Rivard, W. Bond et A. Galipeaut ont décidé que même si ce n'est pas lui qui a tiré la balle mortelle, il est tout de même coupable du meurtre, car il a comploté pour prendre Malloy lorsqu'il est venu chercher l'alcool. Ainsi, le 6 mai 1932 Pierre alias Albert St-Pierre est pendu pendant 15 minutes avant que la mort soit déclarée par le médecin Daigneault. La veille, il a écrit un testament spirituel où il déclare qu'il n'a rien dit le lendemain de la mort de Malloy, qu'il a agit que pour défendre son

³¹ La Tribune, 13 novembre 1930, p.3, col.1-2 et La Tribune, 13 novembre 1930, p.3, col, 1-2.

bien, car les Malloy étaient armés et il demande à Dieu pardon pour ses fautes.³² En ce qui concerne Vézina Dubé, il reçut une sentence de 5 ans de prison par le Juge Archambault.³³

Des suicidées de la prison Winter

Le suicide en milieu carcéral n'est pas un fait nouveau. Des études sont réalisées en sociologie pour comprendre ce qui pousse les prisonniers à ce geste. Elles ont permis de réaliser que les suicides sont plus importants « chez les prévenus que chez les condamnés, chez les détenus âgés que chez les jeunes, chez les condamnés à de longues peines que chez les courtes peines, dans les Maisons d'Arrêt que dans le reste des établissements »³⁴. Ce qui peut expliquer ces données peut-être que le suicidé est privé de son autonomie, ce qui rend la vie beaucoup moins essentielle. Ainsi mettant fin à ses jours, la personne retrouve son autonomie en commettant ce geste. Mais il faut aussi prendre en compte de l'éloignement avec l'entourage du prisonnier qui est à l'extérieur de la prison, par exemple la famille, le/la conjoint/e sans oublier les remords sur le passé.³⁵

Samuel Madeleine se suicide

Le 26 septembre 1912, Samuel Madeleine est condamné en cour de police par le magistrat Mulvena pour avoir volé un cheval à Waterville.³⁶ La journée même de son arrivée à la prison, soit le 27 février, sa mère et sa sœur viennent le voir. C'est alors que sa mère lui dit des paroles qui touchent profondément ce jeune homme. Elle lui a dit qu'« elle préférerait le voir sous terre plutôt que de prendre le chemin du pénitencier ». Lors de son départ, tout semble normal. À 17 h 30 il reçoit son repas. À 18 h on vient chercher son repas. Le prisonnier semble seulement être dans une profonde réflexion peut-être dû aux paroles de sa mère ou le crime qu'il a commis. Seulement, l'on voit que cette réflexion porte bien plus loin que l'on aurait pu le croire. À 19 h lors de la tournée habituelle, son corps est découvert pendu devant la porte de sa cellule. Son visage n'exprime aucune douleur, mais de la sérénité. C'est comme si ce geste est salutaire pour

³² La Tribune, 6 mai 1932, p. 1, col. 2-3 et La Tribune, p. 3 col. 4-8.

³³ La Tribune, 7 mai 1932, p. 3, col. 2.

³⁴ Nicolas Bourgoïn, *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1994, p.13.

³⁵ Nicolas Bourgoïn, *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1994, p.58-80.

³⁶ La Tribune, 26 septembre 1905, p.8, col. 2.

Madeleine. Sa conduite en prison ne laisse pas présager ce geste. Une enquête est tenue par le député-coroner Gadbois. Les médecins croient qu'il est mort par l'émotion ou la douleur morale, car le mouchoir avec lequel il s'est pendu n'est pas serré. En effet, on peut passer deux doigts entre le mouchoir et le cou du jeune homme. De plus, la figure du défunt ne porte aucun signe de strangulation. Ces émotions sont si fortes que se sont elles qui l'ont tué et non qui l'ont poussé à ce tué. Voilà un fait inattendu! Le jury, qui se composait de MM. Édouard Codère, président, Évariste Métivier, William Champagne, Jos. Lapointe, A. Richard et O. Trudeau rendent un verdict de mort dans un moment de découragement. Selon les journaux, il y a de grandes chances qu'il soit inhumé à Sherbrooke, mais ce n'est pas confirmé au moment de le mettre sous écrit.³⁷

Alphonse Bluteau se suicide

Vers l'année 1925, Alphonse Bluteau de Magog a perdu sa femme et son argent. Il est impossible de dire si ces deux éléments sont liés. Seulement à la suite de ces deux pertes, Bluteau commet un crime qui est très mal jugé par la société, celui de l'inceste. Le juge ne considère pas que ses problèmes dans sa vie personnelle soient une raison pour avoir fait ce geste. Le juge utilise ce cas pour servir d'exemple à tous ceux qui ont l'intention de commettre ce crime. Ainsi, le 30 mars 1925, Alphonse Bluteau est condamné à deux ans de pénitencier.³⁸ Quelques jours après son arrivée à la prison Winter, il est averti qu'il part le lendemain pour St-Vincent de Paul (ancienne prison de Laval, surnommée « le Vieux pen »). Depuis, sa condamnation l'accusé semble songeur, mais n'a rien exprimé devant les gardes. Cependant, il a avoué à un prisonnier qu'il n'a pas de faire deux ans à St-Vincent de Paul pour le gouvernement. Ainsi, la nuit tout semble calme pour les gardiens et les prisonniers pourtant Bluteau vient de s'enlever la vie. Ce n'est qu'un peu avant six heures que le garde Moïse Robert découvre le cadavre de Bluteau. Pour réaliser son geste, il a attaché le drap de son lit au barreau supérieur de sa cellule. Seulement, le milieu étroit de sa cellule l'oblige à se mettre à genoux pour mourir d'une lente asphyxie. Toutes les personnes de la prison qui ont été en contact avec Alphonse Bluteau l'ont trouvé normal. Pourtant, avant son incarcération son procureur a demandé que Bluteau se fasse examiné par un médecin et le docteur J. A. Daigneault l'a jugé saint d'esprit. Ce même docteur a examiné le cadavre et y a

³⁷ La Tribune, 28 septembre 1912, p.1, col. 4-5 et André Lachance, " *La vie est si fragile...* " : étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950, Sherbrooke, Productions GGC, 2002, p. 87-88.

³⁸ La Tribune, 30 mars 1925, p.3, col.4.

découvert des symptômes de strangulation au visage et au cou. Le jury composé de MM. Dolor Rousseau, président, André Garon, Joseph, Savoie, Ovide Lépine, Alphonse Bergeron et Joseph Trudeau rendent un verdict de suicide sans délibération considérant les faits parfaitement clairs.³⁹ Finalement, Bluteau a trouvé un moyen de ne pas purger sa peine.

Conclusion

Plusieurs autres meurtres ont eu lieu au cœur de Sherbrooke. Plusieurs d'entre eux se sont retrouvés à la prison Winter pour subir attendre leur procès ou purger leur sentence. Ce circuit montre quelques-uns d'entre eux qui sont particulièrement liés à l'histoire de cette prison. Pour en savoir plus, vous pouvez aller voir la visite guidée sur le tour fantôme de Sherbrooke qui aborde des meurtres, des suicides, des accidents mortels qui ont marqué cette ville tout au long de son histoire.

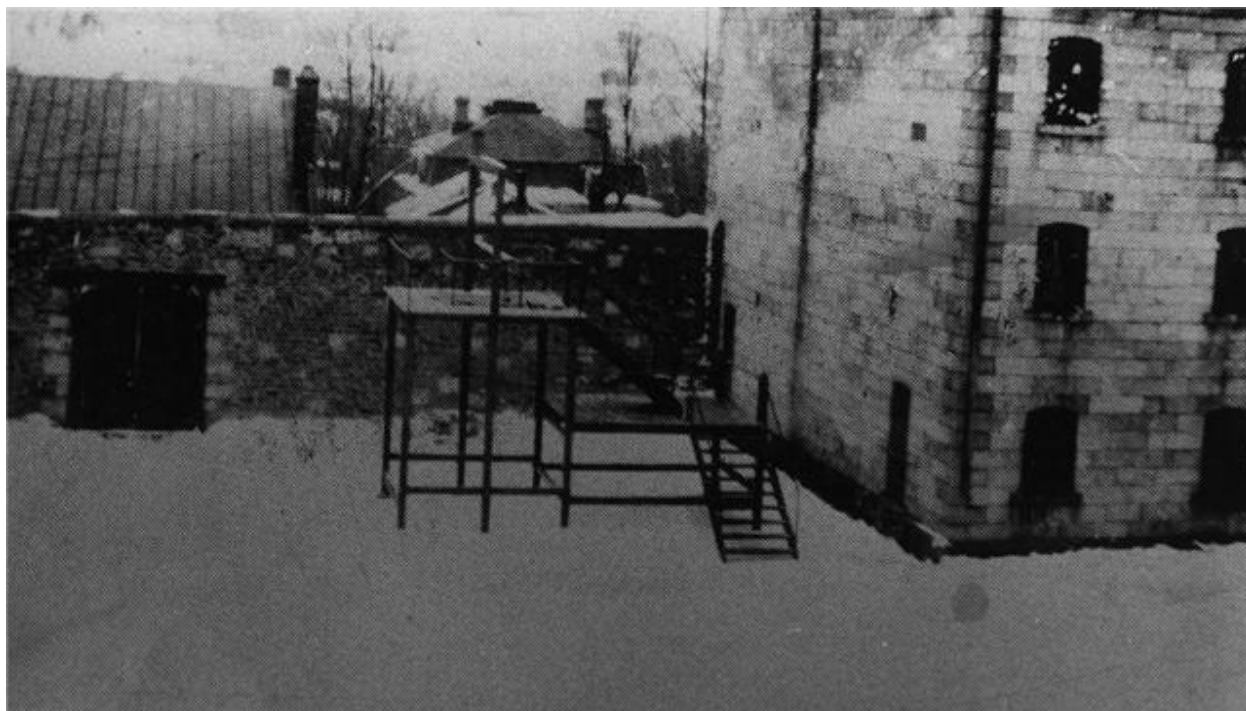
³⁹ La Tribune, 2 avril 1925, p.1, col. 4-5.

Annexe



Magog House, Fonds M. A. Bignone, Société d'histoire de Sherbrooke

NE PAS



Potence, reproduction des années 1980, Fonds Hélène Liard, Société d'histoire de Sherbrooke

NE PAS DUPLIQUER

Bibliographie

Ouvrages généraux

Archives nationales du Canada, Les condamnés/es à la peine de mort au Canada, 1867-1976 : un répertoire des dossiers individuels conservés dans le fonds du ministère de la Justice.

BOURGOIN, Nicolas. *Le suicide en prison*. Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1994, 271 p.

COUTURIER, Jacques Paul, Wendy JOHNSON et Réjean OUELLETTE. *Un passé composé : Le Canada de 1850 à nos jours*. Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, 419 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre. *Histoire de Sherbrooke - Tome 2 : De l'âge de la vapeur à l'ère de l'électricité (1867-1896)*. Sherbrooke, GGC, vol. 2, 2001, 280 p.

LACHANCE, André. " *La vie est si fragile...* " : étude sur la mort violente dans les Cantons de l'Est, 1900-1950. Sherbrooke, Productions GGC, 2002, 209 p.

TRÉTRAUL, Caroline, visite guidée : « crimes et châtements », 9 p.

Internet

Ministère de la Justice, La peine capitale au Canada, 31 juillet 2009, Ministère de la Justice http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/fi-fs/2003/doc_30896.html, 18 mars 2010.

Articles de journaux et Sherbrooke Directory

Un enfant est retrouvé dans une boîte en carton à l'hôtel Magog

Le Pionnier de Sherbrooke, 15 juillet 1881, p.2, col.7
 Sherbrooke directory, 1887-1888 p.88

Pendaison de William Gray

Le Pionnier de Sherbrooke, 15 octobre 1880, p.2, col. 3
 Le Pionnier de Sherbrooke, 10 décembre 1880, p.2, col.6
 Le Pionnier de Sherbrooke, 17 décembre 1880, p.2, col. 7
 Le Pionnier de Sherbrooke, 17 décembre 1880, p. 3, col. 1

Pendaison de William Wallace Blanchard

Le progrès de l'Est, 12 décembre 1890, p.2 col. 6
 La Tribune, 20 février 1931, p.8, col. 4-5

Pendaison de Rémi Lamontagne

Le progrès de l'Est, 10 octobre 1890, p.1, col. 4-6.
 Le progrès de l'Est, 7 novembre 1890, p.1, col. 1-3.
 Le progrès de l'Est, 24 octobre 1890, p. 2, col. 2-5.
 Le progrès de l'Est, 7 novembre 1890, p. 4, col. 1-2.
 La Tribune, 20 février 1931, p.8, col. 4-5

Pendaison d'Antonio Poliquin

La Tribune, 3 janvier 1929, p.1, col. 1-2.
 La Tribune, 3 janvier 1929, p.3 col.4-5.
 La Tribune, 3 janvier 1929, p.8, col. 1-3.
 La Tribune, 20 février 1931, p. 1, col. 3-4.
 La Tribune, 20 février 1931, p. 3, col. 7-8.
 La Tribune, 20 février 1931, p. 8, col. 4-5.

Pendaison d'Albert Vincent

La Tribune, 27 septembre 1930, p.3, col. 2-3.
 La Tribune, 27 septembre 1930, p.8, col. 6.
 La Tribune, 28 septembre 1930, p.3, col. 1-2.
 La Tribune, 29 septembre 1930, p.1, col. 1-3
 La Tribune, 29 septembre 1930, p.3, col. 6-7.
 La Tribune, 15 mai 1931, p.3, col. 2-3.
 La Tribune, 15 mai 1931, p. 6, col. 3-8.

Pendaison de Pierre Albert St-Pierre

La Tribune, 13 novembre 1930, p.3, col, 1-2.
 La Tribune, 6 mai 1932, p. 1, col. 2-3.
 La Tribune, 6 mai 1932 p. 3 col. 4-8.
 La Tribune, 7 mai 1932, p. 3, col. 2.

Samuel Madeleine se suicide

La Tribune, 26 septembre 1905, p.8, col. 2.
 La Tribune, 28 septembre 1912, p.1, col. 4-5

Alphonse Bluteau se suicide

La Tribune, 30 mars 1925, p.3, col.4.
 La Tribune, 2 avril 1925, p.1, col. 4-5.

Images

Magog House, Fonds M. A. Bignone, Société d'histoire de Sherbrooke

Potence, reproduction des années 1980, Fonds Hélène Liard, Société d'histoire de Sherbrooke

NE PAS DUPLIQUER